

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société SOFT MOBILITY COMPANY et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : accessoires de vélo urbain.

Toute prestation accomplie par la société SOFT MOBILITY COMPANY implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société SOFT MOBILITY COMPANY s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société SOFT MOBILITY COMPANY (dénomination sociale) serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par carte bancaire.

6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société SOFT MOBILITY COMPANY une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5

du code de commerce).

7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société SOFT MOBILITY COMPANY.

8 : Clause de réserve de propriété

La société SOFT MOBILITY COMPANY conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société SOFT MOBILITY COMPANY se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

9 : Livraison

La livraison est effectuée au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

10 : Force majeure

La responsabilité de la société SOFT MOBILITY COMPANY ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

11 : Droit de rétractation – échange et remboursement

11.1. Délai et modalités d'exercice du droit de rétractation

Le Client dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la commande pour exercer son droit de rétractation auprès de SOFT MOBILITY COMPANY, sans avoir à motiver sa décision. A l'issue de ce délai de trente (30) jours, la vente est ferme et définitive.

L'exercice du droit de rétractation s'effectue par email à :
hello@softmobilitycompany.com.

Le Client ne peut exercer son droit de rétractation pour un Produit utilisé, porté, lavé,

endommagé ou descellé.

11.2. Modalités de retour de la Commande dans le cadre du droit de rétractation

Le droit de rétractation s'exerce sans pénalité.

Le Client renvoie la commande à SOFT MOBILITY COMPANY après avoir rempli le formulaire de rétractation sans retard excessif et, au plus tard, dans les trente (30) jours suivant la communication de sa décision de se rétracter conformément à l'article L. 221-21 du Code de la Consommation.

Le Produit doit être retourné à SOFT MOBILITY COMPANY dans son emballage d'origine, dans son état d'origine, neuf, non porté, non lavé.

Pour effectuer un retour, le Client doit suivre la procédure indiquée dans l'onglet Livraisons et retours.

Le remboursement des Produits est à la charge et aux risques du Client. L'échange des Produits est à la charge et aux risques du Client si le lieu de Livraison n'est pas dans les pays précités, ou si le Client choisit un autre mode de retour que celui proposé par SOFT MOBILITY COMPANY.

11.3. Remboursement des Produits retournés dans le cadre du droit de rétractation

Le remboursement de la Commande par SOFT MOBILITY COMPANY s'effectue au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle elle est informée de la décision du Client de se rétracter, sous réserve d'avoir dans ce délai reçu le Produit objet du droit de rétractation. SOFT MOBILITY COMPANY effectue le remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui qui aura été utilisé pour le paiement de la Commande. Si ce moyen de paiement a expiré, le Client doit contacter le service-client pour modifier le mode de remboursement. SOFT MOBILITY COMPANY ne pourra être responsable du retard dans le remboursement.

Le remboursement d'une commande réglée avec une carte cadeau ou un avoir, sera effectué automatiquement en avoir.

À défaut de respect par le Client des présentes CGV, SOFT MOBILITY COMPANY ne pourra procéder au remboursement des Produits concernés.

Dans tous les cas, les frais de retour sont à la charge de SOFT MOBILITY COMPANY si le Produit livré au Client est différent du Produit commandé ou s'il est livré endommagé.